



Belgeo

Revue belge de géographie

1 | 2008

Aspects of the history of the Belgian geography and cartography

Pourquoi la France ?

Pierre Gourou, 1987

Henri Nicolai



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/10213>

DOI : [10.4000/belgeo.10213](https://doi.org/10.4000/belgeo.10213)

ISSN : 2294-9135

Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 2008

Pagination : 123-126

ISSN : 1377-2368

Référence électronique

Henri Nicolai, « Pourquoi la France ? », *Belgeo* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 19 octobre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/10213> ; DOI : [10.4000/belgeo.10213](https://doi.org/10.4000/belgeo.10213)

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Pourquoi la France ?

Pierre Gourou, 1987

Henri Nicolai

Avant-propos

- 1 Voici un nouvel inédit de Pierre Gourou. On ne sait si celui-ci envisageait ou non de le publier un jour. Nous verrons plus loin pourquoi il aurait pu hésiter à le faire. Nous estimons cependant que ses réticences n'ont plus d'objet aujourd'hui hormis peut-être le fait qu'il s'agit d'un texte inachevé, qui n'était donc pas prêt pour une publication. Mais son intérêt est de montrer un aspect moins connu des préoccupations de Pierre Gourou. Il n'était pas seulement un géographe tropical, mais un géographe à part entière et avait d'ailleurs reçu une formation initiale d'historien comme tous les géographes de sa génération. Son diplôme d'études supérieures portait sur la politique commerciale de Louis XI. Pour lui la géographie politique et la géographie historique étaient des domaines dans lesquels il avait l'occasion de défendre certaines de ses thèses et notamment de pourfendre les déterminismes physiques qu'on y rencontre trop souvent.
- 2 Ces notes proviennent de son bureau, dans son appartement bruxellois, parmi les petits dossiers qu'il avait constitués pour préparer ses cours ou ses livres. Elles ont été écrites peu après la publication en 1986 de *L'identité de la France*, ouvrage posthume de Fernand Braudel (celui-ci est mort en novembre 1985). Elles ne doivent pas être considérées formellement comme une réponse à cet ouvrage. Gourou a voulu plutôt clarifier ses propres idées sur la question.
- 3 Il était lié à Braudel par une longue amitié. Il ne voulait rien dire qui eût pu apparaître comme une critique à son égard. Mais, comme il me l'a dit incidemment, en me suggérant de ne pas l'ébruiter, il considérait que, dans ce livre, Braudel ne posait pas les bonnes questions, en tout cas pas celles que doit se poser un géographe.
- 4 Gourou avait eu, sur ce sujet, un échange épistolaire avec Etienne Juillard, qui vient de mourir il y a peu (en 2006). Dans le même dossier, figure une lettre de ce dernier, datée du 16 novembre 1986. En voici les principaux éléments qui montrent une connivence

évidente avec la pensée de Gourou et qui traitent brièvement du passage, dont ils montrent le caractère très récent, de l'Etat à la Nation, question qui n'est pas abordée ou à peine effleurée dans la note. Juillard écrit notamment : *“Pour moi la France est un Etat précocement unifié, mais qui n'est devenue une nation que très tardivement. Vous en rappelez dans votre lettre les débuts fort aléatoires (baptême de Clovis, sacre du fils d'Hugues Capet). Bien que n'ayant aucune sympathie pour Maurras, je souscris volontiers à l'expression “les 40 rois qui en 1000 ans firent la France”, car je pense que c'est la monarchie qui, enrichie par une paysannerie active et dense (tailles, corvées) a poursuivi tenacement une politique d'extension, d'abord du domaine royal, puis du royaume entier, en retrouvant grossièrement les limites de ce qui était la Gaule, mais en empiétant finalement sur les aires linguistiques flamandes, allemandes et même italiennes.*

- 5 *Il me semble que dans cet Etat précocement centralisé un sentiment national s'est peut-être éveillé avec la Révolution et les guerres de l'Empire, mais qu'il a fallu les chemins de fer pour brasser des populations jusque là très hétérogènes, en accroissant notamment le rôle du creuset parisien ; qu'il a fallu un Michelet pour magnifier, en les caricaturant, certains épisodes du passé (par ex. Jeanne d'Arc), Jules Ferry et le petit manuel de Lavisse pour faire pénétrer tout cela dans toutes les couches de la population. Je pense que les “lieux de mémoire” que recense Pierre Nora, pièces d'un habit d'arlequin dont l'ensemble constitue le sentiment d'appartenance à une même “nation”, ne remontent guère plus haut que la “mémoire d'homme”, c'est-à-dire au plus 4 générations, soit un peu plus de 100 ans, ce qui nous ramène bien aux premiers chemins de fer et à Michelet. Ce sentiment aurait trouvé son acmé en 14-18, s'exprimant dans un holocauste dont la France ne s'est jamais remise”. Juillard rappelle qu'il a exposé ces idées dans un “colloque Braudel”, “et non pas ce que Braudel attendait, c'est-à-dire des considérations sur le rôle de la géographie physique. Dans la discussion qui a suivi (et qui est publiée avec le reste) nous avons polémique un instant, Braudel et moi, sur ce thème, car il tenait à un certain déterminisme dont je contestais le rôle. Mais je fus maladroit et trop bref. Je regrette après coup de n'avoir pas choisi plutôt ce sujet pour ma communication. J'aurais pu rester sur le thème de l'axe rhodanien sur lequel il s'étend longuement, en montrant que, s'il est aujourd'hui un axe Paris-Lyon-Marseille, il avait été sous Rome un axe Arles-Lyon-Cologne, et que l'intégration européenne pourra lui redonner ce rôle qui n'est plus intérieur à notre hexagone. Bref, que les mêmes conditions naturelles peuvent accompagner des solutions très différentes selon le contexte politique et économique”.*
- 6 *Gourou a écrit son texte, comme il le faisait d'habitude, sur du papier de récupération, c'est-à-dire au dos de feuilles d'ordres du jour ou de procès verbaux de séances d'académies diverses, préalablement coupées en deux. Les séances étant de la fin 1986 et du début de 1987, cela permet de dater le manuscrit du premier semestre 1987. Il a la spontanéité d'un brouillon. Il est fait d'idées jetées d'abord sur le papier puis organisées ensuite dans une logique de démonstration. Les pages sont numérotées de 1 à 84. Parfois la feuille ne compte qu'une liste de mots ou bien une phrase en style télégraphique. Le texte a été reproduit tel quel sans chercher à construire les phrases qui auraient utilisé ces mots. Deux ou trois feuilles n'ont pas été reprises parce qu'il paraissait évident que les idées ou les mots qu'elles contenaient avaient été incorporés un peu plus loin dans le texte. Dans ce cas d'ailleurs, la page n'était pas numérotée. Sans doute la version finale aurait-elle été un peu différente de celle publiée ici. Certains passages auraient été plus ramassés, voire plus lapidaires, d'autres plus nuancés. Les dates auraient été vérifiées et éventuellement corrigées. Il faut prendre probablement certaines d'entre elles comme des dates approximatives. Mais ce premier jet méritait d'être connu. Une bibliographie accompagnait le texte. Mais c'était à peine une ébauche et pour cette raison, et aussi*

parce qu'il n'y a que deux ou trois renvois à une référence dans le manuscrit, elle n'a pas été reproduite ici.

- 7 Ces temps-ci, combien d'ouvrages consacrés aux origines de la France ! Il semblerait que l'évidente décadence relative de la France sur l'échiquier mondial excite parmi les historiens français (et aussi quelques historiens britanniques ou états-uniens) le désir de comprendre pourquoi la France existe. Certains paraissent attribuer une signification funèbre à ces préoccupations, et y déceler des senteurs d'autopsie.
- 8 Pour ma très humble part, j'ai lu bien des ouvrages récemment consacrés au problème qui m'intéresse. Ils sont décevants, et cela pour deux raisons : soit parce qu'ils se laissent aller aux douceurs des déterminismes, soit (et souvent en même temps) parce qu'ils négligent mon problème (pourquoi la France existe ?) et se consacrent à définir les caractères de la France, ce qui n'explique nullement pourquoi la France existe. Et comme on comprend ce détail ! On peut traiter longuement et profitablement des caractères de la France, mais il est difficile, sinon impossible, de dire pourquoi l'Etat français est solidement fondé sous Philippe Auguste, alors qu'il n'existait pas à la mort d'Hugues (dit plus tard Capet). Du fait de la pauvreté des documents datant du X^e, du XI^e et du début du XII^e, les historiens ont de la peine à éclaircir ce qui s'est passé à cette époque. Philippe-Auguste a été préparé, mais comment ? Ce n'est pas moi, qui ne suis pas historien, qui serai capable de résoudre ce problème. Je puis seulement me poser des questions, me représenter approximativement les circonstances dans lesquelles est éclos l'Etat français.
- 9 Dès maintenant, et pour éclaircir ce qui va suivre, je souligne qu'à mon sens, l'Etat a en France de loin précédé la nation.

La France est-elle le produit d'une nation ?

- 10 Une nation aurait créé la France ?
- 11 Je ne cherche pas à définir la France par les caractères des Français, je ne me préoccupe pas de l'identité de la France, je cherche à comprendre pourquoi la France existe. Certes, me dira-t-on, vous passez à côté de la vraie réponse à votre question ; car cette réponse serait celle-ci : la France existe parce que sur un certain territoire qui est celui de la France vivaient des gens qui, premièrement, avaient des traits communs qui les différenciaient des populations vivant hors du territoire de ce qui devait être la France, et deuxièmement, parce que ces habitants du futur territoire français, ces habitants qui avaient tant de traits originaux en commun, se considéraient comme une nation et avaient le désir de former une nation et un Etat. Cette façon de voir les choses a été très largement répandue parmi ceux qui ont pris intérêt au problème "France".
- 12 Bien entendu, dans l'état présent des choses, il n'est pas contestable que "le peuple français" est composé d'individus qui présentent un certain nombre de traits communs qui les différencient des peuples qui ne sont pas français. Au premier rang, cela va de soi, la langue. Aujourd'hui tous les Français parlent français, et la quasi-totalité d'entre eux a vraiment le français comme langue maternelle. Ce trait commun est affirmé par l'école, les journaux, les livres, la radio et la télévision. D'autre part, ils sont soumis aux mêmes règles administratives ; ils prennent parti dans les mêmes contestations politiques ; ils ont des habitudes alimentaires (quoiqu'ici les différences régionales soient sensibles) ; ils ont la même organisation familiale (avec, ici encore, des particularités régionales).

- 13 Tout cela est bel et bon ; personne ne penserait à soutenir l'idée qu'il n'existe pas un "peuple français" délimité par les frontières politiques de la France. Mais peut-on se ranger à la thèse selon laquelle ces caractères actuels de la France existaient dans le passé et seraient responsables de l'existence de la France ?
- 14 A cette question, il faut répondre résolument non. Ces caractères communs sont des caractères *acquis*, et pour une grande part, très récemment ; ils ont été acquis par l'effet d'encadrements puissants et efficaces qui ont forcé les habitants du futur territoire français à vivre ensemble et à adopter un certain nombre de traits communs.
- 15 Prenons d'abord le problème de la langue. Quelques remarques suffiront à montrer que le "français" (en somme le français de Paris) a été bien long à devenir la langue de tous les habitants de la France. Bien entendu, les Occitans (Provençaux, Auvergnats, Languedociens, Limousins, Périgourdins, Catalans, Gascons), les Basques, les Bretons, les Alsaciens n'étaient pas voués à devenir francophones. Des francophones comme les Normands, les Tourangeaux, les Poitevins ont rejoint le domaine royal après la fondation décisive de l'Etat français, c'est-à-dire seulement sous Philippe Auguste. Les Comtois, une partie des Bourguignons, les Bressans, l'ont fait plus tardivement. Les Lorrains francophones, si évidemment français, plus tard encore. Les Savoyards en 1860 seulement. Au contraire, des francophones n'ont pas rejoint l'Etat français : Wallons, Neuchâtelois, Genevois, Vaudois, Valaisans occidentaux.
- 16 En 1835 : seulement 20 départements entièrement de langue française et 4 presque entièrement.
- 17 En 1863 encore la moitié des départements ne parlent pas ou peu le français.
- 18 Aux Etats-Généraux de 1789, tous les représentants étaient francophones. Ceux du Tiers-Etat étaient tous des notables francophones, qui appartenaient à l'encadrement de la France par des cadres francophones qui administraient des populations dont une grande partie, sinon la majorité, ne maîtrisait pas le français.
- 19 La diversité n'était pas seulement linguistique, bien que cette diversité linguistique fût la forme la plus frappante du clivage de la France. Penser qu'à la "limite linguistique" entre français et occitan se superpose à peu près la limite des toits, la limite des droits (écrit au S, coutumier au N). Les notes de voyage d'Arthur Young (1787 et 1789) montrent qu'une ligne tirée de Caen à Genève délimite nettement les paysages ouverts du nord, et les paysages enclos de l'ouest et du sud.
- 20 En 1789 la France se divise en deux ensembles de part et d'autre d'une ligne tirée de Saint-Malo à Genève. Au nord de cette ligne : plus "développé", alphabétisation, agriculture évoluée, bon réseau routier. Au sud, analphabète, pauvre, sous-alimenté.
- 21 De ce passé si proche la France conserve de nombreuses particularités locales qui subsistent sous l'uniformisation linguistique : coutumes familiales (par exemple l'âge au mariage), taux de natalité, taux de mortalité, nature des relations de voisinage, taux d'alcoolisme, taux des suicides, etc. (voir Le Bras et Todd).
- 22 Il est vain de chercher à expliquer la France par l'existence ancienne d'un sentiment français, par l'existence de traits communs aux habitants du territoire qui devait devenir la France ; la Préhistoire, la Protohistoire de la France sont captivantes, mais ne sont pas utiles à notre propos : pourquoi la France. Malgré ma révérence pour Julien Benda je ne crois pas qu'il soit légitime de parler d' "une volonté des Français de former une nation".

En tous cas, pas avant la Révolution française. Et même ! La France était si peu française dans sa masse en 89.

- 23 Peut-être ici faudrait-il penser à des objections. Ne faudrait-il pas tenir compte de ce que le “français de Paris” fut une sorte de langue internationale au XIII^e siècle ? Brunetto Latini, Marco Polo n’ont-ils pas écrit en français ? Et cela ne prouverait-il pas une large diffusion de ce français parisien ? Certes ; mais Dante ne savait-il pas le provençal ? Et cela prouve-t-il une vraie diffusion du provençal ? Notons que ce fut seulement à partir de Philippe le Bel que le français parisien progressa dans les actes royaux aux dépens du latin, le latin restant la langue exclusive des textes royaux dans les pays méridionaux. Les officiers royaux se convertissent au français seulement vers 1400 en Auvergne, vers 1500 à Bordeaux. D’autre part, des chroniqueurs signalent dès le XII-XIII^e siècle des froissements entre des groupes parlant français et des groupes parlant tudesque ; mais cela est un peu tardif par rapport au problème qui me préoccupe.

Les déterminismes physiques et la France

- 24 La France est-elle le produit de déterminismes physiques ? Parmi ceux-ci, je retiendrai d’abord le “déterminisme isthmique”. Isthmes Rhône-Saône-Rhin, Rhône-Saône-Meuse ou Moselle, Rhône-Saône-Seine, Aude-Garonne.
- 25 Chacun de ces isthmes étant favorisé par la présence sur la plus grande partie de sa longueur de cours d’eau navigables, infiniment précieux quand n’existaient pas de routes (et quand les transports lourds sur les routes étaient entravés par l’attelage défectueux des chevaux, par le non-ferrage des chevaux, par le non-cerclage des roues). Penser que l’intendance romaine faisait moudre du blé en Provence (moulins à eau des Alpilles), entreposait la farine à Trinquetaille, la transportait par Rhône et Saône, puis par terre jusqu’à la Moselle, et par celle-ci jusqu’à Confluentes (Coblence).
- 26 Cette architecture isthmique a favorisé la pénétration de peuples, de techniques, de plantes méditerranéennes. Et a favorisé le transport de l’étain de Grande Bretagne vers la Méditerranée (mais cet étain a bien pu passer par l’Océan et aboutir à Tartesos en Andalousie pour être diffusé de là en Méditerranée). Tout cela est fort intéressant, mais en quoi ces conditions isthmiques ont-elles contribué à faire naître la France ?
- 27 Certes l’axe Rhône-Saône a donné grande importance à Lugdunum mais, on le verra, Lyon non seulement n’a pris aucune part à la création de la France mais a été déprimé par la formation originelle du royaume de France puisque Lyon n’était pas dans ce royaume. D’autre part les foires de Champagne ont été favorisées par l’axe Rhône-Saône sur lequel débouchait la voie du Mont Cenis qui assurait les relations avec l’Italie ; mais la Champagne n’a nullement participé au germe originel du royaume de France et, quand elle rejoignit le domaine royal, les foires de Champagne étaient mortes (les relations Italie-Flandre se faisant alors par le Saint-Gothard ou par mer).
- 28 Un autre mythe du déterminisme physique : celui des frontières naturelles ; la France se serait modelée sur son cadre de montagnes, Pyrénées, Alpes, Jura. On préfère ne pas nommer les Vosges ! Que deviendrait alors l’Alsace ? Le mythe publicitaire des frontières naturelles ne résiste pas à l’examen. La France a été créée bien avant que son territoire n’atteigne ces montagnes. Et Barcelone s’est trouvée en Francia Occidentalis !
- 29 C’est une suggestion, et non pas une constatation fondée sur des faits incontestables, qui voudrait faire du territoire qui devait devenir la France une sorte de nasse où les peuples

affluant par l' "entonnoir" européen se seraient entassés, donnant au territoire de la future France son peuplement varié et son exceptionnelle (et supposée) densité de population. Il est possible d'émettre des propos semblables à propos des peuplements de l'Espagne, de l'Italie, des Balkans, de la Germanie, de l'Angleterre. La France n'est donc pas un "fond d'entonnoir" : excluons cette idée, qu'inspire un souci de déterminisme physique.

30 Bien entendu il est important de retenir que le territoire "français" a beaucoup reçu de l'Europe centrale, les peuples bien sûr, mais aussi l'agriculture, l'élevage, le bronze, le fer. Importance du Danube comme accès de l'Orient. Oui, mais l'Italie peut en dire autant, et même l'Angleterre !

31 Il est vrai que bien des choses sont arrivées de l'Est. Mais ce n'est pas une originalité de la France.

32 [Ici, dans une page non encore organisée, Gourou a rassemblé quelques phrases sur l'exemple des Sigynnes (période du Hallstatt ancien et du Hallstatt moyen) dans les relations avec l'Est. Ce peuple caucasien chassé par les Perses et devenu nomade, nomadisait entre la Mer Noire et la Gaule et maîtrisait le commerce par le Danube vers le Rhin et la Seine. Il est responsable de la diffusion d'objets en bronze fabriqués par des artisans grecs du Pont Euxin (trésor de Vix par exemple ; les Sigynnes avaient un oppidum fortifié, ville-entrepôt, près de Vix ; la dame de Vix n'était pas une princesse celte). Spécialisés dans le travail du fer, les Sigynnes ont apporté des moules pour fondre les socs de charrue.]

- Encore un déterminisme physique invoqué :
 - la douceur du climat ; je ne vois pas ce qu'on peut en tirer
 - la variété des climats, qui permet des cultures diverses et complémentaires. Laïus sur la vigne ; qu'en peut-on prendre ? Rien.
- A mettre dans le même sac : la variété des roches et des sols ! On trouvera la même possibilité d'explication déterministe pour l'Italie, l'Espagne, etc.
- De ces variétés, dites complémentaires, certains ont voulu faire une explication de la France, et en particulier de la précocité de la formation d'un Etat français par rapport à l'Italie et à l'Allemagne ; mais cela ne résiste pas à la réflexion. Italie variée, etc.
- Parmi les causes physiques de la naissance de la France, on a vu invoquer les conditions particulières régnant dans ce que j'appelle le "germe de la France", c'est-à-dire l'île de France, là où a prospéré le germe capétien :
 - la convergence de rivières navigables, Seine, Marne, Oise (et plus loin Yonne, Eure, Loing)
 - la juxtaposition de terroirs divers, assurant des conditions agricoles complémentaires : plateaux limoneux propices aux céréales, vallées riches en eaux, en prairies, etc.

33 Certes, ces conditions existent, mais on n'en peut tirer aucune exigence déterminante. Certains ne manqueront pas non plus de dire que Paris a tiré grand avantage de la proximité de pierres à bâtir, de pierres à chaux, de pierres à plâtre, du bois de chauffage du Morvan, etc. Mais peut-on ou ne peut-on pas répéter cette litanie à propos de bien d'autres villes ? Et quand ces litanies sont impossibles, les villes existent quand même !

34 Pourquoi, dans ce domaine des déterminismes physiques, ne fait-on pas une grande place au Massif Central ? Voilà une vaste étendue de terres hautes et accidentée, de terres froides, habituellement considérées comme répulsives et qui constituaient un obstacle sérieux aux relations entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest. Dans la logique déterministe, le Massif Central aurait dû être un rude obstacle à la formation de la France.

Il n'en fut rien. On doit cependant retenir de l'existence du Massif Central une constatation : celui-ci a contribué à fixer sur sa limite Nord la limite des parlers occitans. On pourrait donc soutenir qu'il aurait pu contribuer à créer des conditions défavorables à la naissance de la France.

- 35 De même que la France n'est pas le produit d'une exigence nationale, elle n'est pas le résultat de déterminismes physiques. Il est impossible de penser que la France devait être.
- 36 Elle résulte d'une suite de hasards, d'événements qui ne correspondaient pas à une nécessité ; ils n'étaient pas inévitables, mais, une fois réalisés, ils ont conditionné la suite des événements, dans une sorte de dérive. La France n'est pas dans sa genèse une nation née d'un certain sol et d'une certaine position géographique. Elle est d'abord un Etat qui par la suite a façonné une nation.

Ce qui se passe sur le futur territoire français jusqu'à la fin de l'empire romain

- 37 La grande question, si souvent agitée, est de savoir si les "Français" sont les héritiers des Gaulois, et si une France a déjà existé sous le nom de Gaule.
- 38 Laissons de côté toute considération sur l'héritage physique ; les Français actuels sont très variés dans leurs traits physiques ; en était-il déjà de même des Gaulois ; probablement, puisque les Gaulois avaient intégré les peuples divers qui peuplaient la Gaule avant leur arrivée. Laissons de côté les bavardages sur les Gaulois courageux, inconstants, bavards, discuteurs où l'on voudrait voir des caractères français.
- 39 Il faut remarquer, tout d'abord, que les Gaulois s'étendirent bien au-delà de la France (Bohême, rive gauche du Rhin, Gaule cisalpine), et ensuite, que les Gaulois n'occupèrent pas le SW de la France (Basques-Vascons).
- 40 Bien entendu, il survit des mots gaulois dans la langue française, mais au total assez peu. Des souvenirs d'une numération gauloise duodécimale.
- 41 Cela dit, si les Gaulois ne sont pas à l'origine de la France, ils ont laissé une forte trace dans la géographie administrative de ce pays. En effet, les divers "peuples" gaulois, tels que les montre César, survivent dans des divisions françaises, à travers les civitates et les pagi gaulois, les civitates romaines, les provinces. Mais, bien entendu, ce tissu administratif n'explique pas l'existence de la France, de même que ce tissu administratif romain n'explique pas l'Espagne, l'Italie, où ce tissu existait également.
- 42 Une chose est à retenir, s'agissant de la Gaule : la lecture des commentaires de César laisse l'impression que la Gaule était
- peuplée assez densément,
 - qu'elle avait des villes, foyers religieux, centres commerciaux (villes dont beaucoup subsistent encore en tant que villes),
 - que les troupes de César ont pu s'y ravitailler,
 - qu'il existait des itinéraires bien jalonnés. Bien entendu, cela n'explique pas la France, car ces caractères se retrouvent hors de France.
- 43 Après avoir conquis la Proconsulaire, les Romains ont attendu Jules César pour s'attaquer à la Gaule. Les Commentaires permettent de prendre une juste idée de la faiblesse politique et militaire de la Gaule. Les Gaulois étaient divisés, et César a trouvé chez eux

des alliés. Chaque “peuple” gaulois était lui-même faible et faiblement organisé. Les Gaulois ont appelé César au secours contre des envahisseurs. Les Gaulois n’avaient pas de tactique valable ; ils attaquaient en foule et en désordre.

- 44 Rome a conservé les divisions territoriales gauloises (et les a transmises à l’Eglise catholique). Rome a implanté des langues latines (français, franco-provençal, langues occitanes). Rome a développé les villes. Rome a donné une sorte d’unité à la Gaule (mais une Gaule plus grande que la France) : en 12 avant J.-C. est fondé à Lyon l’autel à Rome et Auguste ; à Lyon se réunissent chaque année, en un “Concile des Gaules”, les délégués de toutes les cités gauloises. Ils élisaient l’un d’eux grand prêtre de la Gaule.
- 45 Cela confirmait l’intérêt que les Romains portaient à l’axe Rhône-Saône-Moselle qui conduisait à la frontière rhénane (Mayence, Coblence, Cologne).
- 46 Au II^e siècle Lyon est capitale de la “Lyonnaise”. Je passe sur les modifications administratives du Bas Empire. Il est remarquable que Rouen est la capitale de la Deuxième Lyonnaise, et non pas Lutèce.
- 47 Rome finissante lègue au territoire qui devait être la France des langages latins (mais non pas une langue latine), un schéma administratif territorial qui tire ses origines d’un lointain passé gaulois, une religion catholique romaine solidement implantée (et dont l’organisation administrative traversera toutes les convulsions mérovingiennes et carolingiennes), une extension territoriale qui dépassait largement ce que sera longtemps le royaume de France (et même ce qu’il atteindra au moment de sa plus grande surface), le souvenir d’un axe Sud-Nord qui survivra un moment dans la Lotharingie, mais qui ne jouera aucun rôle dans la formation du royaume de France, qui se fera bien à l’ouest de cet axe. En somme, j’aurais tendance à penser que la France hexagonale de 1870 ne se dessinait nullement dans l’état de l’Europe occidentale vers l’an 500 de notre ère.

De Clovis à Hugues Capet

- 48 Un paradoxe : notre France francophone (et, à l’origine, plurilatinophone) doit son nom à un peuple de langue germanique qui a laissé peu de traces dans notre langue (la plus remarquable étant le nom même de celle-ci).
- 49 Un autre paradoxe : venus du nord, les Francs n’avaient pas pris possession du territoire entre Senlis et Orléans, qui restait gouverné par Syagrius, représentant légal de l’Empire d’Occident. Pourtant c’est dans ce territoire conquis par Clovis grâce à sa victoire sur Syagrius que se placera ce qu’on pourrait appeler le “germe” de la France ; un petit “pays” situé au nord de Paris prendra même le nom de “France”. Pourquoi ? On ne sait si les Francs s’y établirent en grand nombre. En tous cas, il est certain que l’établissement franc fut beaucoup plus considérable en Picardie qu’en “Ile de France”. En Picardie, il est attesté par d’importantes sépultures “princières” : Picquigny, Chelles, Arcy Sainte Restitue, etc.
- 50 Mais venons-en aux faits capitaux. Clovis bat Syagrius à Soissons en 486, le fait disparaître, s’empare de son domaine. Mais, surtout, Clovis se convertit vers 496 au catholicisme romain. Il est sacré par Saint Rémi à Reims.
- 51 Fait capital pour l’intelligence des événements qui devaient conduire à la France. Non que la France soit directement sortie de la conversion de Clovis ! Mais celle-ci a déclenché une certaine orientation des événements, au terme de laquelle apparaît le “germe” de la

France, puis, avec Philippe Auguste la France elle-même. En effet, l'Eglise catholique, qui était le seul encadrement territorial survivant à l'Empire d'Occident, vit en Clovis et dans ses successeurs des alliés et des soutiens contre l'arianisme des Wisigoths et des Burgondes.

- 52 L'alliance entre l'Eglise romaine et les monarchies franque et française, où il est permis de voir un facteur essentiel de la naissance de la France date de là.
- 53 Par sa victoire de Vouillé (507) sur les Wisigoths, qui n'était pas pour déplaire aux évêques catholiques, Clovis pose le principe des droits éminents des rois francs sur l'Aquitaine.
- 54 A la mort de Clovis (511), le regnum Francorum s'étend de la Germanie aux Pyrénées ; il n'annonce nullement la France. Peut-être faut-il retenir comme une indication intéressante le fait que Clovis semble avoir quelque peu résidé à Lutèce ou dans ses environs.
- 55 Dagobert, le dernier "grand" Mérovingien règne à un moment donné sur la totalité des territoires francs, mais marque une préférence pour de grands domaines des environs de Paris. Il favorise l'abbaye de Saint-Denis, tout en témoignant d'une non moindre générosité à l'égard d'autres abbayes. Il est cependant enterré à Saint-Denis, ce qui peut être considéré comme une indication non dépourvue d'intérêt pour de futures inflexions politiques.
- 56 L'histoire des Mérovingiens après Dagobert est bien obscure (ce qui ne signifie pas que le règne dagobertien soit bien lumineux) ; il est possible d'y discerner une tendance à une nette différenciation entre les Francs de l'Ouest (les Francs de Neustrie) et les Francs de l'Est (Austrasie), différenciation déjà très marquée sous Dagobert, et soulignée par une fusion intime entre les dominateurs francs et les aristocrates que faute d'un meilleur terme on appellera "gallo-romains". Ces derniers monopolisent les évêchés, les directions d'abbayes et la maîtrise du latin, seule langue écrite.
- 57 La renaissance carolingienne, incontestable, ne semble pas avoir joué le moindre rôle dans l'éclosion de la France. Au contraire, elle a valorisé l'axe du Rhin et de la Meuse (Aix la Chapelle, Maastricht, etc.) soit une évolution qui ne saurait passer pour une quelconque préparation à la France. L'expansion de la Germanie vers l'Est, la grandeur impériale de Charlemagne, ses préoccupations italiennes, tout cela n'annonce pas qu'une évolution se fasse à l'Ouest vers une France.
- 58 Pourtant cette évolution doit se produire puisqu'elle éclate à la faveur des partages territoriaux qui se font, selon la coutume franque, entre les héritiers des Charlemagne et de ses successeurs.
- 59 843 : traité de Verdun : événement capital. Francie occidentale, Lotharingie, Germanie. En quoi est-ce capital ? Parce qu'ainsi la limite orientale de la Francie est fixée (Rhône, Saône, Meuse, Escaut). Pendant des siècles, ce qui fermentera à l'Ouest de cette limite ne songera pas à la franchir. Il y a là un butoir politique (à l'Est duquel se trouvent pourtant bien des terroirs francophones, Wallonie, Lorraine si bien nommée, Franche Comté, Bugey, Savoie - mais elle parlait franco-provençal - , Dauphiné - idem -, Provence - qui parlait provençal). Ce fut très tardivement, au XVI^e siècle, (quoique déjà Philippe Auguste prenne intérêt à la Lorraine) qu'apparaît la revendication d'une France en tous lieux où fut la Gaule, et la revendication francophone (Henri IV s'adressant aux gens de Bugey : vous parlez français, vous devez donc être sujets du roi de France). J'estime donc que le traité de Verdun fut un acte capital car il a limité pour longtemps l'horizon oriental des

événements français – et parce qu’il a ruiné les potentialités de l’axe rhodanien. Arles, Vienne, Lyon, si bien doués, semblait-il, ne pourront réaliser leur destin.

- 60 L’importance de 843 ne saurait être assez soulignée. L’Ouest du domaine carolingien a été défini, tandis que l’Est devenu Germanie a eu un destin différent qui explique les différences d’évolution : d’abord, la Germanie n’a cessé de s’étendre vers l’Est, incertitude du territoire ; ensuite, l’Empire acquis par les rois de Germanie les a détournés d’une administration stricte de leur royaume. Ils en sont venus à prendre plus d’intérêt à l’Italie qu’à la Germanie, ce qui a contribué à la non constitution d’un pouvoir central fort.
- 61 A partir de 911 le titre de rex Francorum est porté seulement à l’Ouest.
- 62 La période qui s’étend entre 843 (traité de Verdun) et 987 (avènement d’Hugues Capet) est marquée par diverses évolutions qui sont fort utiles à connaître pour comprendre ce qui va se produire après 987. Le Carolingien Charles le Chauve, roi de Francie occidentale, est enterré en 877 à Saint-Denis, à côté de Dagobert : touchante continuité !
- 63 Il n’est pas douteux que s’affirme le système féodal, fondé sur les abandons de terres et d’autorité pratiqués par les rois soucieux de s’assurer de la fidélité des notables locaux.
- 64 A travers l’affirmation de ce système féodal se révèle l’affaiblissement de l’autorité des Carolingiens dans l’Ouest c’est-à-dire à l’Ouest de la limite donnée par le traité de Verdun ; mais d’autre part peut se révéler l’autorité de familles locales, comme celle des ducs de Normandie, ou celle des Robertiens.
- 65 Cependant la notion de roi des Francs (rex Francorum) subsiste ; sans aucun lien de subordination vis-à-vis de l’Empereur. Les autorités ecclésiastiques sont fort attachées au maintien de la fiction royale.
- 66 On en vient à élire comme roi non plus un Carolingien, mais une personnalité locale, et toujours dans la famille robertienne (qu’on dénomme ainsi du nom de Robert le Fort, probablement comte de Tours, tué en 866 en combattant les Normands). Cette famille compte comme roi Eudes, fils de Robert le Fort, sacré rex Francorum en 888, et un Robert, sacré en 922.
- 67 Ces Robertiens, comme les autres grandes familles “franques”, sont complètement francisés ; ils ne comprennent plus le tudesque ; probablement depuis longtemps.
- 68 Cette période est marquée par les ravages des Scandinaves. Or la seule résistance effective qui leur est opposée est dirigée par les Robertiens. On a vu la mort de Robert le Fort. D’autre part, Eudes, son fils, a su défendre victorieusement Paris, en 885-886 contre les Normands. Ce fait n’a pas peu contribué à auréoler d’un certain prestige la famille robertienne.

L’avènement d’Hugues Capet

- 69 L’avènement d’Hugues (qui devait recevoir plus tard d’un chroniqueur le surnom de Capet, car il aurait porté une cape d’abbé laïc de Saint-Denis) est en soi un médiocre événement. Certes Hugues est un grand personnage puisqu’il est le chef de la famille robertienne : il est brillamment apparenté. Il est le fils d’Hugues dit le Grand ; son frère Henri est duc de Bourgogne, son beau frère Richard est comte de Normandie.
- 70 Mais enfin son élection est sans grand éclat, bien des personnages de première importance n’ont pu ou voulu y venir : tels Albert de Vermandois, Guillaume de Poitiers, Guillaume de Toulouse, Borrel de Catalogne.

- 71 Donc, en 987, l'archevêque de Reims réunit à Senlis (qui fait partie du domaine robertien), les grands qui ont pu ou voulu venir (Bourgogne, Normandie, Anjou, Chartres), des évêques, de grands abbés (Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin de Tours) et leur fait élire rex Francorum Hugues, déjà dux Francorum. Après quoi le même archevêque sacre Hugues à Noyon.
- 72 Tout ce monde est d'accord pour qu'il y ait un roi ; les ecclésiastiques y sont fort attachés ; les grands laïcs sont fidèles à la fiction royale ; tous s'accordent à accepter que ce roi ne soit pas un Carolingien. C'est là une importante décision : il n'y aura plus de roi carolingien, il est bien entendu que le roi est roi en Francie comme l'empereur est roi en Germanie ; il n'y a aucun lien de subordination de l'Ouest vis-à-vis de l'Est.
- 73 Cela dit, si Hugues descend d'une glorieuse lignée, son domaine est modeste ; il est bien plus petit que le domaine d'Hugues le Grand ; il s'étend seulement d'Orléans à Compiègne, avec des annexes (d'ailleurs contestées) à Dreux et à Sens. Hugues Capet a un règne obscur, dont on ne sait à peu près rien. On sait cependant qu'il est parvenu à s'emparer du carolingien Charles de Basse Lorraine et à le tenir en captivité et que son fils Robert le Pieux est sacré en 987 à Orléans.

D'Hugues Capet à Philippe Auguste

- 74 On entre ainsi dans l'après Hugues Capet de sa mort en 996 à l'avènement de Philippe Auguste, 1180.
- 75 Cette période de près de deux siècles a incontestablement préparé les grandes réalisations de Philippe Auguste. Ces 5 rois ont commis des fautes, et se sont exposés à des condamnations ecclésiastiques pour leurs désordres conjugaux. Le plus grave de ces désordres ayant été la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine qui allait être à l'origine des conflits avec les Plantagenets. Cependant, dans l'ensemble, ces rois ont su maintenir avec l'Eglise un accord suffisant pour obtenir son appui ; leur entourage était d'ailleurs largement clérical.
- 76 Ces rois ont été favorisés par la régularité des successions : il y eut toujours un fils pour succéder au père, et pour plus de sécurité, le fils était sacré du vivant du père. Philippe Auguste sera le premier qui ne fera pas sacrer son fils de son vivant : ce seul fait est un grand signe de la force acquise par la monarchie. D'autre part ces rois ont bénéficié de la longueur de leurs règnes : 35 ans, 29, 48, 29, 43 ans.
- 77 En me limitant à quelques données significatives, il m'apparaît que ces rois ont effectivement travaillé à réaliser les progrès suivants : pacifier le domaine royal en domestiquant ou détruisant les seigneurs trop encombrants, étendre quelque peu (assez peu) le domaine royal, favoriser le peuplement du domaine royal en créant des communautés rurales dotées d'une charte (de Lorris), donner des garanties aux communes urbaines (et en particulier en favorisant Paris).
- 78 Tout cela a été possible en grande partie grâce à la connivence de l'Eglise, et aussi grâce à un mouvement de civilisation qui a aidé aux progrès du pouvoir d'administration du roi.
- 79 Mais le rôle de l'Eglise, rôle de propagande et rôle d'administration, a été essentiel.
- 80 Une chance capétienne : Guillaume de Normandie, déjà maître de l'Angleterre, entre en conflit avec le roi de France (rex Francorum). Il a la supériorité des forces ; et on ne peut manquer de penser que l'issue du conflit eût été défavorable au Capétien. Mais Guillaume,

au cours de sa marche sur Mantes, meurt en 1087 (sous le règne de Philippe 1^{er}). Sa mort délivre la dynastie capétienne du péril normand qui n'était pas négligeable.

Paris

- 81 Le règne de Philippe Auguste (1180-1223) va créer un véritable Etat français, longuement préparé par les événements et tendances que j'ai relevés précédemment.
- 82 Avant de résumer le règne de Philippe Auguste je voudrais faire apparaître que les lents progrès des premiers Capétiens et ce qu'on peut considérer comme le triomphe de Philippe Auguste sont inséparables d'un remarquable mouvement de civilisation qui se produit dès le XI^e-XII^e siècle, d'un soutien solide et nécessaire de l'Eglise. Ne faut-il pas se demander également si la possession de Paris n'a pas été pour les premiers Capétiens un atout considérable.
- 83 Je commencerai par ce dernier point.
- 84 Parmi les circonstances qui auraient pu favoriser la naissance d'un Etat français, ne faut-il pas envisager le rôle possible de Paris ? Paris n'aurait-il pas été de bonne heure une ville dont l'importance politique, administrative, économique, religieuse aurait favorisé sinon déterminé la naissance d'un Etat ayant Paris pour capitale ?
- 85 Je suis évidemment incapable de répondre clairement à une telle question et puis seulement présenter quelques remarques. Certes le témoignage de l'empereur Julien souligne l'intérêt de Lutèce mais n'oublions pas cependant que Lutèce n'avait pas d'importance administrative (sous le Bas-Empire ce fut Rouen qui fut chef-lieu de la 2^e Lyonnaise).
- 86 D'autre part, contre la légende, Lutèce n'a pas joué un rôle éminent dans l'évangélisation de la Gaule.
- 87 En réalité les conversions au christianisme n'ont pas eu Paris pour centre. Elles sont venues de Provence, de la vallée du Rhône et surtout de Lyon. Mais la propagande franco-royale ne pouvait reconnaître le rôle de Lyon, qui était terre d'Empire.
- 88 Reims aurait pu être la capitale d'un germe politique de la France. Reims en effet avait été fort importante pendant la période romaine, avait joué un grand rôle dans les origines chrétiennes de la Gaule, avait vu en 498 (ou 499) le baptême de Clovis, bénéficiait de la renommée de Saint Rémi, et se trouvait enfin sur une importante voie de passage entre le sud et le nord. Malgré tous ces atouts, Reims n'a pas été la capitale du germe français. Je ne sais pourquoi ; on peut avancer des hypothèses : Reims fut de bonne heure ville épiscopale, administrée par son archevêque (et non par un comte laïc) ; bien que située à l'ouest de la frontière tracée en 843, Reims en était proche, et retint l'intérêt des derniers Carolingiens de l'Ouest.
- 89 Quant à Saint Denis, l'apôtre parisien, a-t-il vraiment existé ? Loin d'avoir été l'évangéliste de la Gaule, il n'est peut-être qu'une légende fabriquée de toutes pièces par Hilduin, abbé de Saint-Denis, vers 835 pour glorifier un patron de la dynastie carolingienne (avant de devenir patron des Capétiens). On le confondait avec l'Athénien Denis l'Aréopagite. Ce fut seulement en 1722 que l'autorité ecclésiastique reconnut que Saint Denis n'avait rien de commun avec l'Aréopagite.

- 90 Un signe de la relative modestie de Lutèce : l'archevêque de Sens était hiérarchiquement supérieur à l'évêque de Paris ; sous l'empire romain, Sens était, semble-t-il une ville plus importante que Lutèce.
- 91 Quand agonise l'Empire d'Occident, Lutèce évacue son quartier de rive gauche qui avait pris un certain développement et se replie dans l'île de la Cité qu'elle entoure de remparts bâtis de pierres arrachées aux monuments abandonnés. La superficie de cette ville insulaire est donc minime ; Lutèce montre cependant une certaine vitalité, attestée par la construction de plusieurs églises, dont les fondations ont été retrouvées : V^e siècle, Saint-Germain le Viel ; VI^e : Saint-Etienne, Saint-Jean le Rond, Saint-Christophe, Sainte-Geneviève des Ardents ; VIII^e, première Notre-Dame ; IX^e, Saint-Denis du Pas ; X^e, Saint-Pierre aux Boeufs ; XI^e, Saint-Marine.
- 92 On est en droit de penser que la résistance opposée par Paris aux Scandinaves en 885-886 atteste la vitalité de la ville, qui fut à l'origine d'une extension sur les deux rives, attestée par la construction de diverses églises entourées de nouveaux quartiers. N'est-ce pas une conséquence du renouveau général qui se produit à partir du XI^e siècle ?
- 93 Dès le milieu du XII^e siècle Paris est un foyer d'activité intellectuelle (enseignements d'Abélard, de Guillaume de Champeaux) qui s'exprimera dans la fondation (par la papauté) de l'Université.
- 94 Dès le XII^e siècle la littérature présente Paris comme le centre idéal du royaume. Aux XIII^e et XIV^e Paris est dit sans égal, "pilier de la foi, fontaine de savoir et de clergie, siège de toute justice, et surtout résidence royale. Fondée par les Troyens et première ville christianisée, c'est la mère de toutes les villes de France".
- 95 Il est raisonnable de penser que Paris a tiré profit des progrès du pouvoir royal et qu'en revanche Paris a contribué au prestige de ce pouvoir. Mais il est impossible de dire que la possession de Paris ait été un facteur décisif du succès capétien. En tous cas, les spécialistes attribuent à Paris, pour la fin du XIII^e siècle, une population de 200.000 âmes, considérable pour l'époque.

Mouvement de renouveau

- 96 Les premiers Capétiens (et leurs successeurs) ont bénéficié d'un renouveau général, économique, intellectuel et moral auquel l'Eglise a été étroitement associée. Bien sûr, ils n'ont pas été les seuls princes à tirer parti de ce renouveau ; mais l'appui des autorités ecclésiastiques, très liées à la fonction royale, les a mis dans une bonne position.
- 97 Le renouveau économique : multiplication des moulins à eau, création de communautés villageoises (charte de Lorris), multiplication des paroisses, renaissance des villes (Paris). L'Eglise condamnait le prêt d'argent avec intérêt, considéré comme usure. Et promettait l'Enfer à qui violerait l'interdiction. Celle-ci était prise au sérieux en une époque où les gens croyaient totalement à l'Enfer. Mais vers le XII^e siècle, un changement :
- l'Eglise cesse de tonner contre le prêt à intérêt,
 - l'Eglise invente le Purgatoire, ce qui permet aux pécheurs de prendre espoir.
- 98 On peut considérer que ce sont des signes d'une évolution de la société, des mentalités et de l'apparition du capitalisme (en même temps que de la prospérité des villes et de leur renouveau, et peut-être d'une mentalité "laïque").

- 99 Le renouveau ecclésiastique. Il se produit un renouveau de pureté de l'Eglise. Fondation en 909 du monastère de Cluny. Réforme de l'abbaye de Gorze près Metz par Jean de Vandières (959). Il se produit une interpénétration des Grands et de l'Eglise : ce sont des aristocrates qui réforment (Cluny, Gorze) et ces aristocrates influent sur leur caste. Purifier l'Eglise et proposer aux puissants un idéal de vie chrétienne. Mouvement de la paix de Dieu, inauguré à la fin du X^e siècle (premier concile qui s'en occupe : 990). 1095, prédication de la première croisade à Clermont. Fondation de Cîteaux en 1095. Bernard en prend la direction en 1115.
- 100 Un signe qui pourrait présenter un grand intérêt : le très prestigieux Maurice de Sully, évêque de Paris, était d'origine paysanne, et non pas un aristocrate. Ce fut lui qui baptisa Philippe Auguste en 1165 ; il avait commencé dès 1163 les travaux de Notre Dame de Paris.
- 101 Le renouveau intellectuel : enseignement de Gerbert d'Aurillac à Reims (il devient le pape Sylvestre II) ; création d'écoles urbaines ; Université de Paris, 1206 ; naissance de l'art gothique ; arc-boutant en 1190 ; la Somme de Saint Thomas ; littérature française en vers puis en prose au XIII^e siècle ; cathédrales pendant le XII^e siècle (Sens, Noyon, Senlis, Laon, Notre Dame de Paris, Chartres) et le XIII^e (Amiens, Beauvais).
- 102 L'Eglise est étroitement associée à la politique. Et de mille façons. Elle a le monopole de l'écriture et de la lecture. Elle détient de vastes biens : les richesses des abbayes sont immenses (pour l'époque) ; d'une part elles sont accrues par les générosités des princes et des grands ; mais, d'autre part, ceux-ci en tirent profit par leur statut d' "abbés laïcs". L'Eglise participe à l'élection des rois (tant que l'élection est pratiquée). Elle confère au roi, par l'onction et le sacre, un caractère sacré. Des dignitaires ecclésiastiques, abbés ou évêques, font partie de l'entourage des rois et sont parfois détenteurs de l'autorité royale ; c'est ainsi que Suger, abbé de Saint-Denis, est régent du royaume de 1132 à 1144.
- 103 Hugues Capet et ses trois premiers successeurs sont figurés autour de la clé de voûte de la nef de l'église de Chars qui date du XII^e siècle. Et Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet fait déjà des guérisons miraculeuses.
- 104 Le roi et l'Eglise sont étroitement associés ; l'Eglise ne joue pas seulement un rôle de sacralisation et de contrôle mais aussi un rôle de transmission. Comment le roi pourrait-il se faire entendre de ses sujets, sinon en passant par l'Eglise, qui peut transmettre les messages royaux à travers les paroisses. L'Eglise est à l'origine d'un véritable culte royal :
- 105 Innocent IV au XIII^e siècle accorde quatre jours d'indulgence à ceux qui prient chaque jour pour le roi. Les clercs sont à l'origine des compilations qui créent une véritable hagiographie royale. Clovis est pratiquement sanctifié, et les princes royaux prennent le nom de Louis en souvenir de Clovis Les clercs fabriquent de fantastiques légendes qui à travers des origines troyennes et hébraïques font que les rois sont "très chrétiens" et les plus chrétiens des rois, et ceux qui ont le privilège de détenir les plus précieuses reliques.
- 106 L'abbaye de Moissac reconstruite au XI^e siècle par les Clunisiens sur la route de Compostelle prétend avoir été fondée par Clovis après sa victoire sur Alaric. Sous la protection du roi de France cette abbaye est un avant-poste royal dans les domaines du Comte de Toulouse.
- 107 Bien entendu toute la partie écrite de cette propagande royale menée par l'Eglise ne peut frapper un peuple illettré ; elle agit seulement sur les clercs et les agents royaux, sur les "encadrements". Cependant, par l'entremise de la fréquentation à la paroisse et des prônes, cette propagande royale connaît dans les masses une diffusion.

- 108 (On trouvera une belle étude de cette force qu'apporte l'Eglise à la royauté dans le livre de Colette Beaune, *Naissance de la nation française*, Paris, Gallimard, 1985, 433 p.).
- 109 L'Eglise a pris une part prépondérante à la fabrication du mythe royal et à l'établissement par cette contribution à la fois pratique et idéologique, d'un Etat français.
- 110 Pourquoi l'action de l'Eglise n'a-t-elle pas abouti au même résultat en Germanie ? Je n'en sais rien. Peut-être faudrait-il reprendre ce que je disais plus haut ; le pouvoir royal s'est affaibli en Germanie par la "distraction" impériale et italienne, et par les centres nouveaux de politique dus à l'expansion vers l'Est. L'Eglise elle-même a dévié vers l'établissement de principautés ecclésiastiques (par exemple les princes-évêques de Liège).
- 111 L'oeuvre de Philippe Auguste est immense :
- en épousant Isabelle de Hainaut (en 1180) il inclut du sang carolingien dans le sang royal et confirme la légitimité de sa dynastie ;
 - il joint au domaine royal d'immenses territoires, Boulonnais, Artois, Picardie, Vermandois, Normandie, Marne, Anjou, Touraine, Poitou, Auvergne ;
 - il triomphe de ses adversaires non seulement à Bouvines, mais aussi à la Roche aux Moines. Prestige et autorité. L'Empereur humilié. Philippe Auguste est le premier Capétien qui se permette de ne pas faire sacrer son fils de son vivant ;
 - autorité ferme sur la noblesse : hommage lige sous serment, confiscation par la cour royale ;
 - organisation du pouvoir central : taxes, trésor royal, denier parisis, denier tournois, archives, mercenaires du roi ;
 - Administration provinciale : baillis et bailliages ;
 - remparts de Paris, Louvre.
- 112 La suite n'est que le développement de l'oeuvre de Philippe Auguste, extension territoriale, encadrements administratifs. Et toujours accord avec l'Eglise : croisade des Albigeois, campagne de Louis VIII, et le bouquet : Saint-Louis, un roi canonisé ! (voir à ce sujet : Bahdwin, J.W., *The Government of Philip Augustus. Foundation of French Royal Power in the Middle Age*. Un. of California Press, 1986, 536 p.).

Conclusion

- 113 Ma conclusion, au terme de ces quelques réflexions.
- 114 D'abord, la France est née non pas de contraintes physiques ou de données anthropologiques, mais d'une succession d'événements politiques qui ont conduit à la naissance d'un Etat ; l'Etat a de loin précédé la nation.
- 115 Quels sont ces événements ?
- 116 Dans la mesure où le territoire qui devait être français était christianisé au milieu du V^e siècle, il était acquis à ce qu'on ose appeler le catholicisme romain. Ce catholicisme avait une organisation territoriale, par ses évêchés héritiers des *civitates* gallo-romaines. En somme, de même que la Gaule romaine avait reçu sa langue latine du midi, de la Méditerranée, elle avait reçu de la même origine son christianisme. Mais on notera que la langue latine n'évoluera pas de la même façon au nord et au sud, préparant les parlers "français" et "occitans".
- 117 Là-dessus, faiblesse de l'Empire d'Occident, invasions barbares. Il s'est trouvé (pur événement) que Wisigoths et Burgondes étaient déjà de christianisme arien et, de ce fait,

ont été en désaccord avec les Eglises locales. Au contraire Clovis et ses Francs étaient païens : événement essentiel, ils se convertissent au catholicisme et rencontrent alors l'accord et le soutien de l'Eglise. Grand ressort du succès des Francs qui se fondent aisément dans les populations locales.

- 118 Pendant les siècles mérovingiens se produit dans la moitié septentrionale du futur territoire français une fusion des éléments francs et du substrat gallo-romain.
- 119 Le second grand événement daté est le traité de Verdun 843. L'héritage de Charlemagne est divisé en trois ; la Francie occidentale, attribuée à Charles le Chauve, est loin de comprendre tous les francophones puisque lui échappent les Wallons, les Lorrains, les Comtois, les Lyonnais, les Savoyards, les Vaudois. La Francie occidentale ne comporte pas seulement des francophones mais une masse d'occitans.
- 120 C'est dans cette Francie occidentale que naît le germe de la France, entre Loire et Garonne, avec Paris et Orléans comme villes principales (bien modestes). Dans des conditions obscures, une famille importante, celle des Robertiens, se distingue par ses exploits guerriers (lutte contre les Normands), par son habileté à faire choisir certains de ses membres comme rois des Francs. Avec 987 elle s'empare définitivement de la couronne de Francie occidentale.
- 121 Avec la connivence parfaite de l'Eglise la nouvelle dynastie consolide son autorité sur son petit patrimoine et prépare à Philippe Auguste les moyens qui lui permettront de fonder un Etat qui s'emploie efficacement à établir son autorité sur la Francie occidentale.
- 122 Plus tard cet Etat sortira des limites que lui avait offertes le traité de Verdun et s'emparera aux dépens de l'ancienne Lotharingie (et de l'Empire qui lui avait succédé) non seulement des territoires francophones de la Franche Comté, du Bugey, de la Lorraine et de la Savoie, mais aussi de la Provence occitane et de l'Alsace.
- 123 On voit maintenant où ces constatations me conduisent : à savoir qu'il est vain, pour comprendre l'existence de la France, de remonter à la plus lointaine Préhistoire, de prendre intérêt à la civilisation mégalithique, de solliciter les Gaulois, de tenter de restituer les évolutions démographiques, de tenter de retracer les anciens paysages agricoles.
- 124 Tout cela est certes du plus grand intérêt et mérite de retenir l'attention de cohortes et de générations de chercheurs. Mais tout cela, qui explique les diversités françaises, ne saurait expliquer pourquoi la France, telle que nous la voyons, existe. Celle-ci s'est faite malgré les diversités, par le jeu d'une machinerie administrative, d'un encadrement, dont la naissance est le grand problème à expliquer.

AUTEUR

HENRI NICOLAÏ

Université Libre de Bruxelles, henri.nicolai@skynet.be